

COMMUNE DE SAINT-SERVAIS

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

ID : 029-212902647-20220922-20220903-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire, et suivant convocation adressée individuellement le 14 septembre. Tous les conseillers sont présents à l'exception de David LE BORGNE et Virginie MASSEY.

David LE BORGNE a donné pouvoir à Thierry MAGUEREZ

Virginie MASSEY a donné pouvoir à Aurélie VEN.

Secrétaire : Fabienne MADEC

Membres en exercice :	Présents : 13	Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------------------	---------------	--------------	-----------	------------	----------------

OBJET : CONSTRUCTION D'UN PÔLE ENFANCE REGROUPANT UNE MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) et UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) /GARDERIE PERISCOLAIRE : **DEMANDE DE SUBVENTION A LA MSA POUR LE PROJET DU POLE ENFANCE**

La diminution du nombre d'assistantes maternelles sur la commune suit la tendance constatée à l'échelle CCPL. Au 1^{er} juillet 2022 (source RPE), sur la commune de SAINT-SERVAIS, 3 assistantes maternelles agréées sont en activité ; contre 7 en 2019. Sur ces 3 assistantes maternelles agréées, 1 projette son départ à fin 2022, il restera donc 2 assistantes maternelles en activité début 2023. La Maison d'Assistantes Maternelles (*MAM*) est un projet important pour continuer et améliorer l'offre de services à la population, et permettre également la continuité dans la fréquentation de notre école publique primaire. Le but de la MAM est d'accueillir au maximum 16 enfants soit d'accueillir 4 professionnels.

L'accueil de loisirs fonctionne sur 3 communes, chaque mercredi sur la commune de SAINT-SERVAIS, les vacances scolaires sur la commune de SAINT-DERRIEN et les vacances d'été sur la commune de PLOUVENTER. Le centre accueille actuellement 26 enfants de moins de 6 ans et 34 de plus de 6 ans dans les locaux vétustes et répartis sur plusieurs bâtiments pour avoir l'agrément de 60 places. Des demandes sont fréquemment refusées faute de places. Une centaine d'enfants fréquentent la garderie périscolaire chaque jour. Le centre occupera le pôle chaque mercredi, les jours scolaires, le pôle sera occupé par la garderie périscolaire du matin et du soir.

Avec l'appui du CAUE et de la FIA « Finistère Ingénierie Assistance », un état des lieux des bâtiments (diagnostic thermique, phonique..) a été réalisé. Au vu des bâtiments vieillissants, les élus ont fait le choix de la construction.

Le conseil municipal, après plusieurs commissions, a validé le lieu d'implantation, du pôle sera construit au Stréjou, l'entrée du bourg, à côté de l'école, proche du terrain de foot et de la salle polyvalente. En juillet 2022, l'acte de vente a été signé.

Monsieur le Maire informe que ce projet de construction de pôle enfance regroupant la Maison des assistantes maternelles et l'accueil de loisirs sans hébergement / garderie périscolaire peut

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

ID : 029-212902647-20220922-20220903-DE

COMMUNE DE SAINT-SERVAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

-être subventionné par la Mutualité Sociale Agricole. Le dossier est à retourner au plus tard pour le 16 septembre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DONNE** son accord pour demander les subventions à la CAF pour le projet d'accueil de loisirs sans hébergement / garderie périscolaire dans le cadre du plan mercredi.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous document se rapportant à ce dossier.

Le Maire

Bernard MICHEL

